

Bulletin d'inscription formation RSE

A retourner avant le 30 septembre 2016 à l'adresse suivante : amelie.achard@advancity.eu

Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Siret :

Participant (Nom/ Prénom/ Fonction) :

.....

Téléphone :

Mail :

Modalités d'inscriptions :

Tarif Adhérent PME d'ADVANCITY : 400 € HT (480 € TTC)

Tarif PME francilienne Non-adhérent d'ADVANCITY : 1 000 € HT (1 200 € TTC)

- J'opte pour un règlement par chèque

N° chèque :

Banque :

- J'opte pour un règlement par virement bancaire

Agence : BNP PARIBAS IDF CENTRE AFFAIRES - Code Banque : 30004, Code Agence : 03130, N°

de compte : 00010721729, Clé RIB: 65, IBAN : FR76 3000 4031 0107 2172 965

Préciser : **Formation RSE**

Le..... A

Signature et cachet de l'entreprise

Les conditions de participation à la mission ADVANCITY :

Cette opération bénéficie d'un financement de la Région Ile-de-France à destination des PME. A ce titre, et compte-tenu de la réglementation européenne relative au respect de la concurrence entre les entreprises, la subvention octroyée par la Région Ile-de-France s'inscrit dans le cadre du régime de financement dit « *de minimis* ».

DECLARATION DES AIDES PLACEES SOUS LE REGLEMENT *de minimis* CE n° 1407-2013 du 18 décembre 2013

Nom de l'entreprise :

Désignation de l'opération collective faisant l'objet d'une requalification :
.....

.

Référence du courrier du porteur :

Ensemble des aides de *de minimis*¹⁰ reçues au cours de l'exercice fiscal en cours au et des deux exercices fiscaux précédents :

Dates de l'attribution de l'aide de <i>de minimis</i> ¹²	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable, etc...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (en euros)
TOTAL			

Je soussigné(e), (*Nom et qualité*)certifie sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date :

Cachet de l'entreprise

Signature :

¹⁰ Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux.

¹² Si vous avez reçu une aide *de minimis* cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*